



Assistance scientifique aux

Collectivités Locales

C'est au sein des Collectivités Locales que les citoyens expriment leurs besoins les plus courants : logement, transport, éducation, etc.

Pourtant, ces Collectivités Locales ont de moins en moins d'argent ; elles ont perdu les ressources financières provenant de certains impôts. De plus, elles ne disposent pas en propre des ressources scientifiques nécessaires pour statuer sur le bien fondé de projets, souvent très complexes. Voyons quelques exemples :

- Faut-il une nouvelle route, et si oui par où la faire passer ?
- Idem, avec une nouvelle ligne de chemin de fer, avec un aéroport ;
- Quel est l'impact environnemental d'un projet de mine ?
- Quelles sont les conséquences du passage d'une ligne à haute tension ?

Le maire d'une ville sera confronté à des projets de limitation de la circulation automobile, sur lesquels il ne dispose pas des données factuelles lui permettant de prendre une décision. Il devra trancher à propos de projets d'adduction d'eau, d'enlèvement de déchets, etc.

Dans beaucoup de cas, les doctrines politiquement correctes du moment (ex. : doctrine des économies d'énergie) s'imposent aux Collectivités Locales, sans qu'elles aient les moyens de les remettre en question.

Les Collectivités Locales ont donc besoin d'un conseil scientifique indépendant, qui ne sera associé ni aux entreprises qui construisent les infrastructures ou fournissent les équipements, ni au pouvoir politique. Ce conseil indépendant recueillera toutes les données du problème et apportera aux décideurs locaux un éclairage préliminaire.

Un exemple très clair de ce que nous pouvons apporter est disponible ici :

Etude présentée devant les responsables de la Communauté Urbaine de Brest, en 2005 : analyse préliminaire du Réseau d'Assainissement prévu pour la ville ; comparaison de différentes solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients. Voir :

http://www.scmsa.eu/archives/Expose_SCM_CUB_2005.pdf

De manière générale, nous pouvons réaliser une analyse critique préalable de tous les projets qui intéressent les Collectivités Locales et les mettre en garde contre tous les risques que le projet peut comporter. Voir notre fiche :

http://www.scmsa.eu/fiches/SCM_avocat_du_diable.pdf